

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL du 08 juillet 2021**

DELIBERATION N°20/2021 - Budget principal

Objet : Contrat de relance et de transition écologique 21-26 CRTE

L'an deux mille vingt-et-un, le huit juillet à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Haux.
Date de convocation du Comité syndical : 24 juin 2021

Secrétaire de séance : Nathalie ZEFEL

Présents à 18h :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	×
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	×
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	×
LHOMET	Sylvie	×	ZIMMERLICH	Julia	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
QUENNEHEN	Vincent	×	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José		YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc		SEVAL	Pierre	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	×
HARRIS	Anne		SCHOMAECKER	Denise	
ZEFEL	Nathalie	×	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline		CHAZALLET	Patrice	×
BARRABES	Xavier	×	DELPONT	André	×
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	×	MONNERIE	François	×
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON- CHARRIER	Marie-Antoinette		BARTHET- BARATEIG	Romain	×
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 23 titulaires

Quorum : 12

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 21

Délégués excusés en cours de séance (avant la délibération 19/2021) :

Alain Zabulon, Maryse Aubin, Patrick Bonnier

Délégués représentés : 0 (pouvoir de à)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de à - heure)

Suppléant ayant pris part au vote :

pour la Cdc du Créonnais, les 3 suppléants

pour la Cdc Portes Entre-deux-Mers : Patrice Chazalet, Frédéric Rougier

pour la Cdc Rurales E2M : Chantal Boudon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20210708-20-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2021

Affichage : 27/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Le contrat cadre du CRTE du Cœur Entre-deux-Mers est présenté en pièce jointe.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), pilotés par l'Etat, ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le PETR est la structure de portage et de coordination du CRTE pour ses 5 communautés de communes.

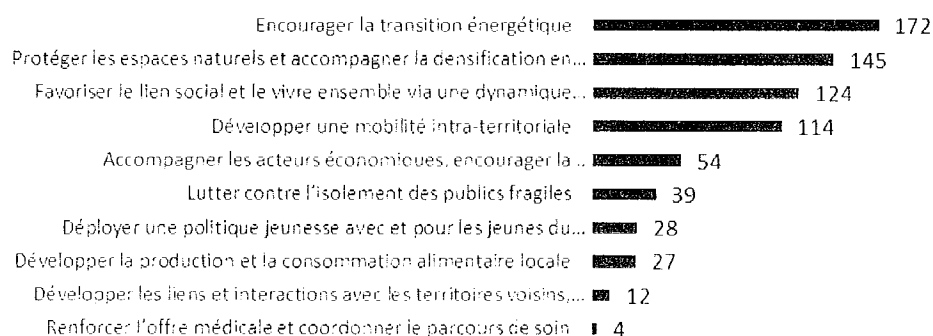
- Communauté de communes Les Coteaux Bordelais
- Communauté de communes des Rives de la Laurence (du Secteur de Saint-Loubès)
- Communauté de communes du Créonnais
- Communauté des communes Rurales de l'Entre-deux-Mers
- Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers

Le CRTE du Cœur Entre-deux-Mers est fléché sur les objectifs du projet de territoire Ambition 2030 qui pour nombre d'entre eux sont totalement en ligne avec les enjeux du plan de relance.

Une très forte mobilisation des collectivités du territoire : 85% des maîtres d'ouvrages concernés (communes, communautés de communes, syndicats) : 719 projets identifiés pour la période 2021 à 2026.

Montant estimatif d'investissements publics 2021- 2026 : 282 415 445,53 €

Répartition des 719 projets recensés pour la période 2021-2026



Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité,

- **d'autoriser** le Président à signer le CRTE 2021-2026 établi,
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le 8 juillet 2021

Le Président,



Alain MONGET

